

N/REF : 11/04/2025 14H28 C:000053 I:02284
V/REF : AC/C17199
V/Email reçu le Vendredi 11/04/2025 a 14H28

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CDAR
IMMEUBLE : COEUR DES ARTS -CDAR
2TER, RUE DE L'HOTEL DE VILLE
.
44470 CARQUEFOU

Rennes, le 13 Mai 2025

Référence Marché: 024054-PBS-002-Lot6 Loire Atla
LOCALISATION : ALLEE 2 VILLE - MME REDJEB 06 37 93 72 49 / 07 85 15 28 64
LOGEMENT N° 118131, PORTE N°C21, 2° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : FUIITE AU NIVEAU DE LA MACHINE A LAVER
Donneur d'ordre : M. T CERMELLI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 25/04
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE INSTALLATION
CONSTAT : FUIITE SUR SIPHON MACHINE A LAVER
DEPOSE SIPHON DEFECTUEUX
FOURNITURE ET POSE D'UN NOUVEAU SIPHON
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : LE LCOMPTER Email envoyé le 25/04/25 a 12H47 M. T CERMELLI
1104: MSG REP

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL101-FP.Vidage complet pour MaL	2	85,00	85,00
TOTAL H.T.				85,00
T.V.A. a 10,00%				8,50
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>93,50</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.